

*Formation continue  
Publications*

---

*Actes du séminaire national*

**La citoyenneté par l'éducation**

*Extraits 3/3*

*juillet 2006*

---

## Les ressources dans le premier degré

Ce bref état des lieux se décline par ordre décroissant d'utilisation dans les classes des ressources ici répertoriées.

a) La vie quotidienne pour :

Au sein de la classe, de l'école, voire hors de l'école à l'occasion des sorties scolaires, faire acquérir aux élèves des règles de vie :

- Apprentissage et respect des règles de vie collective,
- Découverte et apprentissage du respect des autres et de leurs différences,
- Politesse, civilité,
- Respect du matériel.

Les activités motrices, la vie quotidienne de la classe lors des moments spécifiques d'apprentissage, et parfois, mais plus rarement, dans les moments éducatifs (exemples : lors de goûters collectifs, pendant la récréation) sont les lieux les plus fréquents pour ce type de travail. Cette éducation est pensée le plus souvent comme une réponse à l'incivilité, et cela dès l'école maternelle. Elle se concrétise dans des actions qui visent l'amélioration des comportements et de la vie scolaire :

- au cycle 3, elle s'appuie parfois sur une étude de cas d'une situation réelle de l'école ou hors de l'école mais mène rarement les élèves à penser en terme de droit faute de recours à la Loi. Les débats réglés qui souvent en découlent restent formels, même si ils présentent des avantages en termes d'écoute de prise de parole, de respect de l'autre ;

- Les albums et les courts romans, le livret républicain : aux cycles 2 et 3, les enseignants, à l'occasion d'un travail en français à partir d'albums ou de courts romans dont foisonne la littérature de jeunesse, insistent souvent sur les problèmes de la tolérance, de la solidarité.

b) Le règlement de la classe

Au cycle 3, parfois dès la fin du cycle 2, on trouve fréquemment des règlements de classe affichés dans les salles de classe. Ils mentionnent le plus souvent les droits et les devoirs des élèves au sein de la classe.

Certains ouvrages sont relatifs aux Droits de l'enfant. Des éditeurs comme Casterman et « Rue du monde » ont rendu accessibles aux élèves l'étude et la compréhension des

Droits de l'enfant, texte écrit qui évoque des conditions de vie proches de la leur. Les ouvrages relatifs aux Droits de l'enfant mettent surtout en évidence des infractions, le non-respect de ces droits (travail des enfants, droit à l'éducation, violence et maltraitance, xénophobie et racisme), avec cette fois recours aux articles de ce texte qui n'est cependant pas reconnu par l'ensemble des pays du monde.

c) La presse

La semaine de la presse pilotée par le Clemi a un fort retentissement dans les classes de cycle 3. Elle est plus souvent consacrée à des activités de lecture / écriture qu'à l'éducation aux médias. Cependant, il existe des réalisations. (Production de documents vidéo, de cédéroms pour nourrir des débats, travail avec les associations de défense des Droits de l'Homme). L'étude de l'actualité est parfois présente si elle s'y prête (élections, référendum). La presse pour enfants a du succès. Les élèves prennent des habitudes de lecture de journaux et sont ainsi régulièrement confrontés à l'actualité analysée, distanciée. Beaucoup de classes sont abonnées.

d) Les manuels

Il existe des manuels d'éducation civique chez différents éditeurs (exemple : Nathan, en 1997, anciens programmes) avec mise en activité des élèves. Certains auteurs de manuels d'histoire au cycle 3 ont choisi d'aborder des problèmes liés à la vie civique actuelle dans des dossiers spécifiques (cf. Le livre d'histoire Magnard Cycle 3, 2004).

- e) La familiarisation des élèves avec l'exercice de la délégation et de la représentation :
- les conseils de délégués ont pour objectifs prioritaires le développement du respect, de la responsabilisation et de la délégation (devenir un représentant qui parle au nom d'un groupe). La prise de parole et la rédaction de notes sont travaillées ;
  - les coopératives scolaires : la participation des élèves à la vie et aux décisions de ce type de structure a été largement perdue de vue. Quelques expériences riches montrent qu'elles sont parfois utilisées et réactivées dans une perspective d'éducation civique et de développement de l'expression orale ;
  - des clubs (patrimoine par exemple) dans le cadre de projets spécifiques.

f) Les partenariats dans certains domaines :

- dans le cadre de l'éducation à la santé ; hygiène de vie, équilibre de l'alimentation (avec un appui de la PMI en maternelle, des médecins scolaires à l'école élémentaire), gestes de première urgence, prévention des maltraitances, notamment sexuelles (« Mon corps est mon corps »), et des conduites à risques (tabagisme surtout) ; règles de sécurité à l'école et en classe, à la maison et dans les déplacements (avec appui de la MAIF) ;
- dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) le plus souvent : découverte, observation et description de la nature et de l'environnement proche, prise de conscience de l'importance des déchets et de leur

retraitement, repérage de diverses nuisances en partenariat avec des structures associatives locales ;

- dans le cadre de l'éducation à la sécurité, à la sécurité routière notamment, avec la gendarmerie qui intervient régulièrement dans les écoles ;

- dans le cadre de l'éducation à la solidarité : participation à diverses campagnes de solidarité (pièces jaunes etc.).

g) Le patrimoine accessible, les commémorations, les collectivités territoriales.



## Les ressources pour l'éducation à la citoyenneté dans le second degré

a) Les supports écrits :

- les manuels scolaires ou des anthologies de textes (présentent des extraits de textes, des textes officiels de manière brute sans un outillage pédagogique) et des fiches d'activités proposés par les éditeurs ;
- Les publications du ministère, exemple : le Guide Républicain envoyé dans les établissements ;
- les publications des autres ministères (Justice, Défense...), exemple : Les fiches de la justice consacrées à des questions précises ;
- les publications des institutions de la République, exemple : le Sénat, l'Assemblée Nationale... ;
- le CIDEM ;
- le matériel produit par les associations ou les ONG; *Historiens et géographes* (articles, comptes-rendus de pratiques, liste de références) ;
- les Clubs Unesco, environ 70 en lycée (y compris en Lycée agricole) dont 9 en région Rhône-Alpes, 7 en Midi-Pyrénées, 6 en Provence ;
- la LGDH, le MRAP, SOS Racisme, ACAT... ;
- les mouvements pédagogiques, exemple : les CEMEA (exploitation de cas concrets en matière d'éducation contre le racisme) ;
- la commission consultative des droits de l'homme, CNDH (voir les documents publiés à l'occasion du concours René Cassin sur la question «Internet et les Droits de l'homme »... ;
- les mouvements pédagogiques, exemple : « Les cahiers pédagogiques » ;
- les produits de l'INRP, du SCÉRÉN-CNDP - du réseau des CRDP et CDDP - représentent un fonds essentiel. Plusieurs sites, dans différentes académies, informent des publications (exemple : « La Durance », bulletin d'information et de liaison des professeurs d'histoire géographie et d'éducation civique de l'académie d'Aix Marseille n°10 du 10 Juin 2000) ;
- les travaux de recherches publiés, restent peu nombreux, exemple ; ceux de l'INRP Centre Alain Savary à Lyon, de certaines équipes en IUFM, exemple : « La citoyenneté hier et aujourd'hui : crise et perspectives nouvelles à l'IUFM de Grenoble » ;
- voir le site [cas@inrp.fr](mailto:cas@inrp.fr);
- les publications du SCÉRÉN-CNDP, exemple : les TDC consacrées à des sujets précis, les numéros qui traitent de la défense, des institutions européennes, les autres revues publiées par le réseau, exemple : « Éducation & management » (avec des rubriques traitant des questions juridiques) ;

- les publications académiques, exemple : la revue « Échelle » (Créteil ), « La Durance » (Aix- Marseille)...
- les publications des organisations internationales : Conseil de l'Europe, IUE, les Nations Unies, l'UNESCO...

Le rôle de la presse est essentiel pour les enseignants (voir BOEN n° 33 du 15/09/2005). En outre, le CLEMI développe des programmes (voir le site du CLEM « Mieux connaître la semaine de la presse ») :

- les journaux lycéens, un outil de formation pour la citoyenneté sur le terrain ;
- les productions des élèves sont aussi des ressources utilisables pour les enseignants mais le plus souvent non diffusées.

b) les supports audiovisuels :

- les produits du SCÉRÉN-CNDP ; les vidéo- cassettes, les DVD (voir la filmographie du Guide républicain) ;
- Les institutionnels, les ministères, les lieux de pouvoir : Education nationale, Justice, Défense...
- la Chaîne parlementaire ;
- la question des TICE ;
- EDUSCOL : le site pédagogique de l'Éducation nationale, un site spécialisé concerne l'éducation à la citoyenneté : textes de référence, ressources nationales, ressources académiques, répertoire des actions, concours et prix,
- les parcours civiques ;
- les différents concours : exemple René Cassin ;
- mémoire et histoire ;
- éducation à la défense.

Il existe aussi d'autres rubriques à consulter : À l'affiche, Rubriques associées.

Le site du SCÉRÉN (voir Educasource, des ressources pour agir ; une autre référence utile : educlit et son portail et ses 28 sites , entrée Approche transversale : éducation à la citoyenneté, éducation aux médias, presse à l'école, éducation à la sécurité.

Les sites des académies offrent diverses possibilités aux enseignants (grands dossiers, ECJS...).

c) Les sites institutionnels. En dehors des sites déjà cités, quelques propositions de consultation :

- le site du CLEMI avec une équipe de correspondants spécialisés, exemple : histoire géographie citoyenneté ou enseigner, éduquer avec les médias. Ils proposent des outils pédagogiques et des éléments de réponse à des questions de droit ;
- le Café Pédagogique consacre une rubrique : éducation civique-ECJS, les indispensables 2005. En outre, une possibilité de s'abonner existe ;

- droits partagés se présente comme une boîte à outils ;
- le Cidem met en ligne des ressources pédagogiques pour accompagner les journées civiques officielles, « le web citoyen » proposent des parcours citoyens, la citoyenneté européenne, participer à la vie démocratique ; les journées des parcours civiques sont au nombre de six ;
- le Conseil de l'Europe, propose de nombreuses ressources sur le plan juridique ;
- *European Navigator* est une banque de données ;
- l'ONU, l'OMC... ont leur propre site ;
- les différents ministères (ministère de la Justice, voir Ado Justice), les institutions (Assemblée nationale, Sénat...), l'Assemblée nationale a créé un site pédagogique avec la présentation de trois dossiers : sur les OGM, sur la laïcité de la République, sur la sécurité routière, le site Sénat Junior s'adresse aux 8-15 ans,
- le site de la Documentation française.



## Les lieux et les personnes ressources

L'offre des « lieux ressources » ne peut être présentée de manière exhaustive ; néanmoins il existe un certain nombre de sites qui peuvent être visités dans une démarche « citoyenne » spécifique.

Ainsi il est possible d'organiser des déplacements à l'Assemblée nationale ou au Sénat (visite simple ou participation à des séances de discussion, plus difficile mais néanmoins intéressant on peut aussi assister à une séance de questions au gouvernement en entrant en contact avec le député ou le sénateur de sa circonscription). On peut envisager ce déplacement dans le cadre d'une réflexion plus poussée sur les Institutions législatives, sur la manière dont elles fonctionnent, sur le rôle des élus (députés ou sénateurs), sur les différents emplois qui sont indispensables au fonctionnement de ces institutions (huissiers, secrétaires)... L'idéal est d'être accueilli par l'élu de sa circonscription.

Dans l'optique d'une réflexion sur le fonctionnement de la Justice, il est possible de prévoir une visite du Palais de Justice de Paris, d'assister à certaines audiences, de rencontrer des magistrats susceptibles de répondre aux questions des élèves ou de préparer, en amont, le déplacement avec les élèves.

Il est également possible d'organiser un déplacement aux Archives Nationales et de rencontrer les responsables du Service Éducatif et Culturel afin d'être mis en contact avec certaines « archives » fondatrices de notre système politique et en même temps d'engager une réflexion sur le thème de la « mémoire » et de la conservation du patrimoine national.

Dans le cadre de ces « sorties » avec des élèves de lycée (pour le premier degré et le collège on peut envisager des contacts avec la Mairie, avec le commissariat de police...) il est possible de rentrer en contact avec des institutions qui ouvrent des perspectives de réflexion sur des notions en relation avec les programmes :

- ainsi, certains musées ou organismes permettent de travailler avec les élèves sur des notions comme celles de la tolérance, du racisme, de l'antisémitisme : le Musée de la Libération et de la Résistance (Paris XIVe), le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (où il est à la fois possible de travailler sur la notion « d'intégration » des communautés juives en France et de travailler sur la montée de l'antisémitisme au XIXe et sur ses effets au XXe siècle), le Mémorial de la Shoah présente également une exposition permanente qui peut être utilisée dans une direction qui n'est pas seulement historique ;

- certaines expositions temporaires peuvent également être d'un grand bénéfice : en ce moment l'exposition sur le Procès de Nuremberg présentée au Mémorial de la Shoah peut servir de support à un travail plus poussé avec des élèves de Terminale sur la Justice internationale ;
- en dehors de Paris, le Mémorial de Caen qui propose une réflexion sur les droits de l'Homme, Oradour-sur-Glane (Mémoire, crime contre l'Humanité), le Camp du Struthof en Alsace, sont des endroits propices à la croisée des réflexions historiques et citoyennes. À Strasbourg, la visite du Parlement européen peut être également entreprise.

Dans une même logique, certains voyages à l'étranger peuvent être l'occasion de pousser la réflexion : citoyenneté européenne pour des voyages en Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne..., patrimoine culturel commun, étude des systèmes politiques, réflexions sur un système fédéral (dans le cadre d'un échange avec l'Allemagne par exemple), rythmes et exigences scolaires...

Il faut souligner la spécificité du déplacement à Auschwitz qui, bien que très « lourd » à organiser, permet à la fois d'engager une réflexion sur le système exterminatoire nazi dans un registre historique et en même temps d'aborder les thèmes de racisme, d'antisémitisme, de conservation de la mémoire.

Avec des élèves de Terminale, il est également envisageable de poursuivre le travail en ouvrant sur une comparaison avec d'autres génocides : Rwanda, Cambodge... Dans un autre registre, l'enseignant peut également considérer le théâtre et le cinéma comme des compléments parfois nécessaires à son enseignement.

Parce qu'il n'est pas toujours aisé d'organiser un déplacement hors du lycée, l'enseignant peut également compter sur un certain nombre d'intervenants extérieurs. Ces derniers peuvent être qualifiés de « personnes ressources » dont la présence peut accompagner une séquence (ou une série de séquences). Là encore, les possibilités sont multiples.

L'intervention d'un témoin, ancien déporté, ancien Résistant, ancien combattant, est souvent un moyen intéressant de revenir sur des points d'histoire : Résistance, occupation, déportation... En parallèle, les intervenants suscitent également des questions sur le travail de mémoire, sur les comportements d'intolérance, sur la capacité de résistance face à l'oppression ou face aux difficultés extrêmes. Le travail de certaines associations doit être ici souligné : Association des Déportés Internés Résistants et Patriotes de Paris (ADIRP), Association « Les résistants du 11 novembre 1940 », Mémoire 2000. Il permet la mise en relation avec des survivants de la déportation. Au Mémorial de la Shoah, tout enseignant peut sur rendez-vous, accompagner ses élèves afin qu'ils y rencontrent un rescapé des camps de la mort.

Dans le cadre de réflexions entamées sur les institutions judiciaires ou policières, de nombreux établissements sont en contact avec des intervenants qui peuvent proposer

aux élèves des séances d'information sur le rôle des différentes institutions, sur les droits et les devoirs de chacun. Ainsi, en 2005, les lycées publics du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris sont en contact avec un Vice-Procureur de la République. Celui-ci intervient dans le cadre d'une action commune Justice-Éducation nationale au titre de Contrat Local de Sécurité en coordination avec la mairie d'arrondissement, dans le cadre du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'arrondissement. Sous la forme de conférences, les élèves de première et de terminale sont mis en contact avec les notions de bases relatives à l'État de droit et à l'organisation judiciaire de la France.